

		
République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	Mardi 30 Novembre 2021	Séance du Mardi 07 Décembre 2021
		L'An Deux Mille Vingt et un, le Sept Décembre à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Centre Aquatique du Clermontais à Clermont L'Hérault, sous la présidence de Monsieur le Président, Claude REVEL.
	Votes : 37	
Présents : 32	Pour : 29	
Absents : 8	Contre : 8	
Représentés : 5	Abstention :	
Rapporteur	Claude REVEL	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Marina BOURREL (Brignac), Mme Myriam GAIRAUD (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), M. Jean FRADIN (Canet), M. Arnaud MOULS (Canet), Mme Marie-Luce LOSCHI (Canet), Mme Reine GRENOVILLE (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Isabelle LE GOFF (Clermont L'Hérault), M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Véronique DELORME (Clermont l'Hérault), Mme Michelle GUIBAL (Clermont l'Hérault), M. Jean-François FAUSTIN (Clermont L'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont L'Hérault), M. Jean Luc BARRAL (Clermont L'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Franck RUGANI (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Marc CARAYON (Lacoste), M. Sébastien VAISSADE (Liausson), M. Jean-Philippe OLLIER (Lieurans Cabrières), M. Francis BARDEAU (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan) Mme Sophie ROYON (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Isabelle SILHOL (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jacques ARRIBAT (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : Mme Daria PICARD (Ceyras) représentée par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Gérard BESSIERE (Clermont L'Hérault) représenté par M. Jean-Marie SABATIER (Clermont l'Hérault), Mme Christine RICARD (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Aleksandra DJUROVIC (Paulhan) représentée par M. Yves BAILLEUX-MOREAU (Paulhan), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) représenté par Mme Sophie ROYON (Paulhan).

Absent(e)s : Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. ELNECAVE Georges (Clermont L'Hérault), M. Salvador RUIZ (Clermont L'Hérault), Mme Claudine SOULAIRAC (Clermont l'Hérault), Mme Sophie COSTEAU (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), Mme Sylvie VERY-MALMON (Nébian) M. Jacky PEREZ (Villeneuve).

Labellisation France Service d'une structure itinérante sur le Clermontais – Approbation de la convention départementale France Services de l'Hérault

Monsieur REVEL rappelle aux membres du conseil communautaire qu'en 2019, le Président de la République a décidé de la mise en place d'un réseau France Services pour permettre aux administrés de procéder aux principales démarches administratives du quotidien.

Plusieurs objectifs ont été définis pour le réseau France services :

- Apporter une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents
- Apporter une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative et apporter aux citoyens une réponse sur place, savoir à les diriger vers un autre guichet
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents.

Par des avis favorables rendus lors de l'Audit qualité du 23 Juin 2021, et des visites de terrain menés par le cabinet AFNOR Vitalis, ainsi que par l'avis favorable de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, il a été institué la structure France Services itinérante du Clermontais le 01^{er} Juillet 2021.

Il est à noter que chaque structure labellisée bénéficie d'un financement de 30 000 euros par an.

Plusieurs partenaires locaux sont parties prenantes au fonctionnement de cette structure parmi lesquels figurent la Mission locale Centre Hérault, l'Association France Alzheimer de l'Hérault, la ligue de l'Enseignement de l'Hérault, le Président de la Régie de Développement Local, l'ADASEAH de l'Hérault, et l'association Dynapole.

Ils s'inscrivent dès lors dans la continuité des six opérateurs définis au niveau national : Pôle Emploi, la Casse Nationale d'Assurance Maladie, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et la Poste.

Les missions principales de la structure France Services du Clermontais sont :

- L'accueil, l'information et l'orientation du public
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des opérateurs partenaires
- L'accompagnement des usagers à leurs démarches administratives
- La mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires
- L'identification de situations individuelles qui nécessitent d'être portées à la connaissance des opérateurs.

Une convention départementale France Services de l'Hérault du 21 Janvier 2020 définit les modalités d'organisation et de gestion des France Services ainsi que l'organisation des relations entre les gestionnaires France services et les représentants locaux des partenaires nationaux signataires de l'accord cadre national France Services.

En conséquence, Monsieur REVEL propose aux membres du conseil communautaire :

- **D'ADOPTER** l'avenant n°1 de la convention départementale France Services annexé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à la présente délibération.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

- **ADOPTÉ** l'avenant n°1 de la convention départementale France Services annexé
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL.